

# Refinancer nos universités: comment fait-on?

---

**Appel au réalisme:** nos universités sont étranglées par le doublement du nombre d'étudiants à budget constant (hors inflation) avec une détérioration de moitié des taux d'encadrement et des taux d'échec de 75% en première année médecine et 50% en première année Economie et gestion. La Belgique est le pays d'Europe où l'accès à l'université dépend le plus du diplôme des parents. Il faut que cela change.

Notre proposition est triple

1. refinancer les universités pour améliorer l'encadrement et réduire l'échec (qui dissuade principalement les enfants de milieux défavorisés)
2. réduire le coût des études pour les bas revenus via bourses et prêts étudiants
3. augmentation du minerval pour les non-boursiers avec paiement à la sortie et généralisation des prêts étudiants contingents aux revenus.

Ce projet n'est pas une privatisation des universités mais l'opportunité de corriger les inégalités sociales dans notre enseignement universitaire.

**Jean Hindriks, Senior Fellow, Itinera Institute**  
**Laurent Hanseeuw, Junior Fellow, Itinera Institute**

*Le 19 septembre 2011, Bruxelles*

## Introduction

Nul n'ignore que nos universités font face à de récurrentes difficultés quant à leur financement. A de nombreuses reprises, des voix se sont exprimées (les recteurs, la FEF, etc.) pour attirer l'attention de l'opinion publique et des décideurs politiques sur ce sujet. Jusqu'à présent, force est de constater que ces appels sont restés sans réponses puisque le financement public n'a plus été augmenté depuis de nombreuses années et, à l'exception de dispositions ad hoc prises par certaines institutions, la participation des agents privés est strictement limitée (minerval plafonné).

## Le problème : des moyens en baisse et des besoins en hausse

### La période 1972-1998

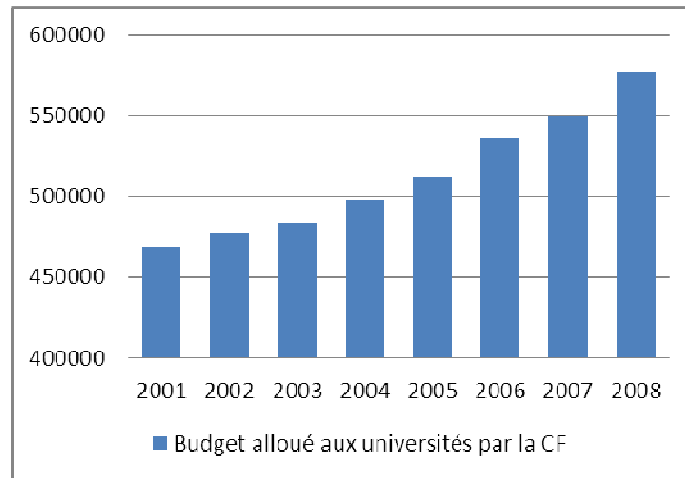
Si l'on observe l'évolution des moyens accordés globalement, à prix constants, aux 9 institutions universitaires francophones et si l'on tient compte de l'augmentation du nombre d'étudiants, on constate que le financement s'est fortement réduit depuis 1972. Si les pouvoirs publics octroyaient un subside de 139.000 francs par étudiant en 1972, ce montant ne s'élevait plus qu'à 78.000 francs en 1998 (exprimé en francs de 1972).

Cette évolution s'explique par l'effet combiné d'une baisse des moyens accordés en francs constants aux universités (5.143,5 millions en 1972 et 4.752,2 millions en 1998) et d'une augmentation du nombre d'étudiants de 37.000 (tous subsidiés) en 1972 à 60.500 étudiants en 1998 (dont 12.000 non subsidiés).

### La période 1998-2008

Après la Communautarisation de l'enseignement en Belgique, les politiques ont fixé le budget alloué aux universités sans revaloriser celui-ci en fonction de la population étudiante. Comme l'illustre le graphique suivant, le montant déboursé par la communauté française a cru d'un peu plus de 100 millions entre 2001 et 2008 (dernières statistiques disponibles) ; ce qui correspond à une croissance nominale d'environ 3% par an, soit une croissance de moins d'1% en terme réel.

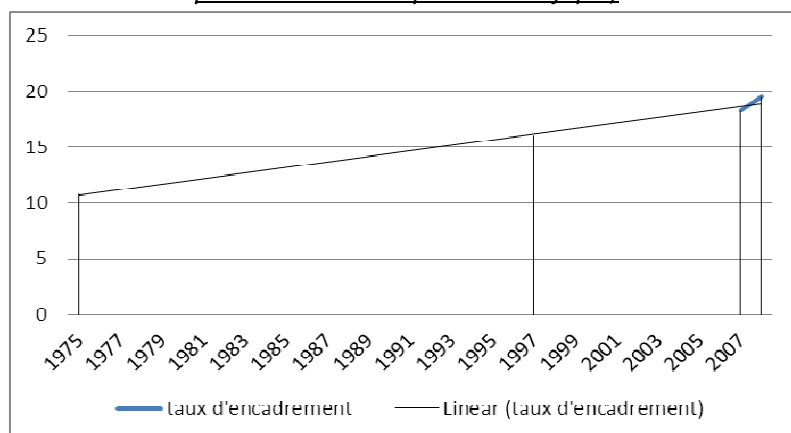
*Graphique n°1 : Budget alloué aux universités par la Communauté Française (en 1000 €)*



Source : Services de Statistiques, ETNIC, Communauté Française

Pourtant, les étudiants dans notre enseignement universitaire n'ont, eux, cessé de croître. Sur une perspective long terme, on observe que les effectifs étudiants ont littéralement explosé. Nous sommes passés de 37000 étudiants en 1972 à près de 61000 étudiants en 1998, pour finalement flirter avec les 77000 étudiants en 2009. Cette combinaison entre quasi gel du budget de l'enseignement et forte croissance du nombre d'étudiants s'est inévitablement traduite par une détérioration continue des taux d'encadrement avec un doublement du nombre d'étudiants par professeur sur les 30 dernières années.

*Graphique n°2 : Evolution du taux d'encadrement 1975-2009 (nombre d'étudiants par membre du personnel académique et scientifique)*

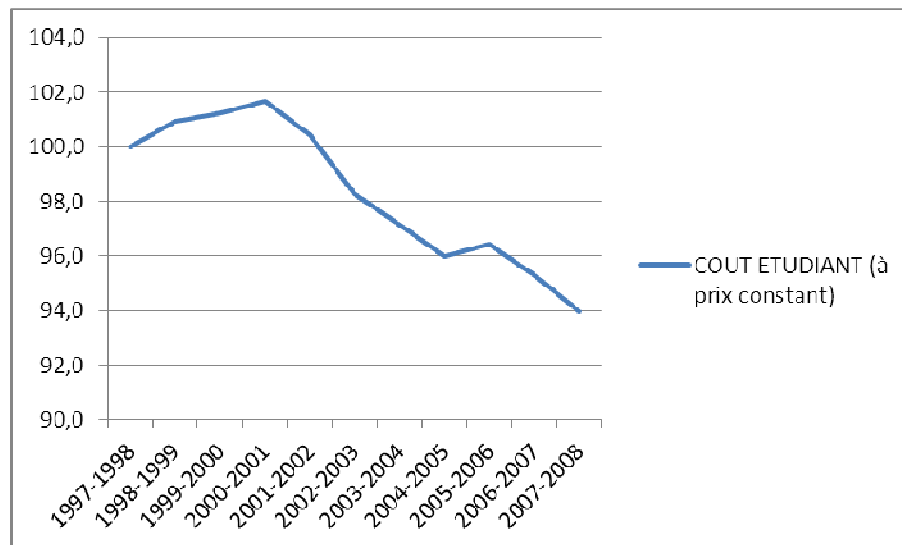


Source : Calculs Itinera sur base de la Banque de données du Conseil des Recteurs & Hindriks (2003)

En l'espace de 22 ans, le taux d'encadrement est passé de 10,8 à 15,9 (1975 à 1998). Ensuite, les dix années suivantes ont présenté un aggravement du phénomène puisque ce taux est passé à 19,49. Les années passant, il y a de moins en moins de professeurs et d'assistants pour encadrer et enseigner aux étudiants suivant un cursus universitaire en Belgique francophone. La dépense par étudiant en Belgique est maintenant en-deçà de la moyenne OCDE. Lorsqu'on sait que le budget en Flandre est supérieur, il faut conclure qu'il est alloué significativement moins de moyen pour former l'étudiant universitaire belge francophone qu'en moyenne dans les autres pays développés.

Cette érosion des moyens se poursuit ces dernières années (voir graphique n°3). Entre le pic observé pour l'année académique 2000-01 et l'année académique 2007-08, la dépense que les universités consacrent par étudiant a baissé de près de 8% en terme réel.

*Graphique n°3 : Coût par étudiant (à prix constant), 1997-98 = indice 100*



Source : Services de Statistiques, ETNIC, Communauté Française

Les universités sont en crise : trop peu de moyens face à des obligations de plus en plus complexes et une concurrence accrue pour des académiques et des étudiants de plus en plus mobiles sur le marché européen.

Cet article vise à soumettre à la discussion et au débat public quelques directions de réformes. Ces réformes sont aujourd'hui d'application dans d'autres pays. Ces réformes présentent évidemment des avantages mais aussi des inconvénients. Elles sont cependant suffisamment radicales pour ouvrir un débat prudent et responsable sur nos universités, utile à l'élaboration d'une politique de financement adéquate.

Le point de départ est qu'un refinancement public des universités est peu probable. Il faut rappeler que 90% du coût d'une formation universitaire est financé par des contribuables qui pour la plupart ne sont pas allés à l'université, même s'ils espèrent que leurs enfants ou petits-enfants pourront le faire.

## Les solutions qui s'offrent à nous

### L'illusion d'un refinancement public

L'enseignement universitaire francophone est un enseignement principalement financé par le public. Il est donc tout naturel de se tourner en premier lieu vers la communauté française pour l'interpeller sur cette problématique du sous-financement (bien d'autres que nous l'ont d'ailleurs déjà fait). Cependant, on peut difficilement faire abstraction de l'environnement institutionnel belge dans lequel on évolue. Dans le cadre de celui-ci, les revenus de la Communauté Française sont déterminés par la dotation provenant du fédéral et elle n'a dès lors pas directement prise sur ses revenus. Ceux-ci dépendent donc des revenus prélevés de l'impôt et lui étant ensuite reversés. La dernière étude du CERPE (Centre de Recherche en Economie Régionale et Politique Economique – FUNDP Namur) montre que, sur les dix dernières années, les dépenses primaires de la Communauté Française ont augmenté plus vite que ses recettes.

*Tableau n°1 : Croissance annuelle nominale des recettes et des dépenses en Communauté Française  
(en %)*

|                            | <i>Croissance annuelle nominale moyenne 2011-2021</i> | <i>Croissance annuelle nominale moyenne 2001-2011</i> |
|----------------------------|---|---|
| Recettes totales*          | 4,25%   | 3,31%   |
| Dépenses primaires totales | 2,52%   | 3,72%   |

\* Recettes totales hors produit d'emprunts

Source : calculs CERPE

Cette tendance est en passe de s'inverser (sous des hypothèses de croissance favorables), mais la Communauté Française ne reviendra pas à l'équilibre avant 2014. Il est difficile d'imaginer que l'on puisse dès lors augmenter les dépenses avant 2014 vu les engagements de l'Etat belge concernant la réduction de ses déficits. Même au-delà de cette date, il est difficile d'assurer que la Communauté Française disposera d'une marge financière suffisante pour augmenter ses dépenses étant donné la dette accumulée (près de 5 milliards d'euros, soit l'équivalent de 52% de ses recettes annuelles).

Bien entendu, une contraction d'un déficit peut s'effectuer au niveau des dépenses ou au niveau des recettes. Cependant, les communautés n'ont pas le pouvoir régalién de lever des impôts – leurs recettes sont constituées de dotations du fédéral – ce qui rend impossible une augmentation des dépenses par accroissement des recettes. Une décision unilatérale – sans accord d'autres structures fédérées en Belgique – d'accroître les moyens alloués aux universités devra donc inévitablement se faire au détriment des autres activités d'enseignements ou culturelles à la charge de la Communauté Française. En somme, le contexte actuel rend ardu, voire carrément impossible, un accroissement significatif du financement des universités par les deniers publics.

### Utilisateur-payeur ?

L'autre source de revenus auquel chacun pense pour le financement des universités est bien entendu l'utilisateur lui-même ou, autrement dit, l'étudiant. Pour exemple, un doublement du minerval serait équivalent à une augmentation d'environ 11% du financement public, soit plus de 60 millions de recettes supplémentaires. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la part du financement de l'éducation de troisième cycle financé par l'utilisateur (privé) en Belgique, est une des plus faibles de l'OCDE tandis que le financement public est plutôt plus significatif dans notre pays (Nous sommes juste derrière le Danemark et la France).

*Tableau n°2 : Dépenses publiques et privés dans l'éducation de troisième cycle pour les pays de l'OCDE (en % du PIB)*

| Education de troisième cycle | Dépenses publiques en % du PIB | Dépenses privés en % du PIB |
|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Australie                    | 1,00                           | 0,86                        |
| Autriche                     | 1,50                           | 0,09                        |
| Belgique                     | 1,31                           | 0,07                        |
| Canada                       | 1,80                           | 1,10                        |
| République Tchèque           | 1,07                           | 0,20                        |
| Danemark                     | 2,29                           | 0,06                        |
| France                       | 1,85                           | 0,06                        |
| Finlande                     | 1,23                           | 0,17                        |
| Allemagne                    | 1,14                           | 0,16                        |
| Irlande                      | 1,14                           | 0,17                        |
| Italie                       | 0,76                           | 0,26                        |

|                         |      |      |
|-------------------------|------|------|
| <b>Japon</b>            | 0,63 | 0,99 |
| <b>Corée du Sud</b>     | 0,60 | 1,87 |
| <b>Mexique</b>          | 0,91 | 0,33 |
| <b>Pays-Bas</b>         | 1,45 | 0,40 |
| <b>Nouvelle-Zélande</b> | 1,68 | 0,53 |
| <b>Norvège</b>          | 2,16 | na   |
| <b>Pologne</b>          | 0,93 | 0,37 |
| <b>Portugal</b>         | 1,20 | 0,46 |
| <b>Slovaquie</b>        | 0,79 | 0,20 |
| <b>Espagne</b>          | 0,99 | 0,22 |
| <b>Suède</b>            | 1,77 | 0,16 |
| <b>Suisse</b>           | 1,32 | na   |
| <b>Royaume-Uni</b>      | 0,94 | 0,58 |
| <b>Etats-Unis</b>       | 1,25 | 2,12 |

Source : Education at a glance, Rapport OCDE, 2010

Si les dépenses privées dans l'éducation de troisième cycle était similaire à celles au Pays-Bas, les montants supplémentaires disponibles pour l'enseignement de troisième cycle en Belgique s'élèveraient à 1,15 milliards d'euros. Une véritable manne de moyens supplémentaires pour les universités de la Communauté Française.

Aucune question relative au futur de l'enseignement supérieur attire plus de controverse, et n'est plus important, que le mode de financement que nous choisissons. A un extrême sont ceux qui maintiennent que les universités doivent être exclusivement financées par le gouvernement (c'est-à-dire, le contribuable belge). A l'autre extrême sont les fervents du libre marché. Comme toujours, le meilleur des intérêts des utilisateurs de l'enseignement supérieur et du pays est quelque part entre les deux. Ce qui est certain est que le statu quo ne peut pas être considéré comme une option possible, même si pour certains il constitue encore l'option la plus facile et séduisante.

Le principe de l'intervention financière de l'étudiant est un sujet très sensible car il soulève deux objections fondamentales:

- Augmenter le coût des études diminue le taux de participation (le nombre d'étudiants choisissant d'entamer des études universitaires), ce qui est contraire à l'intérêt tant privé

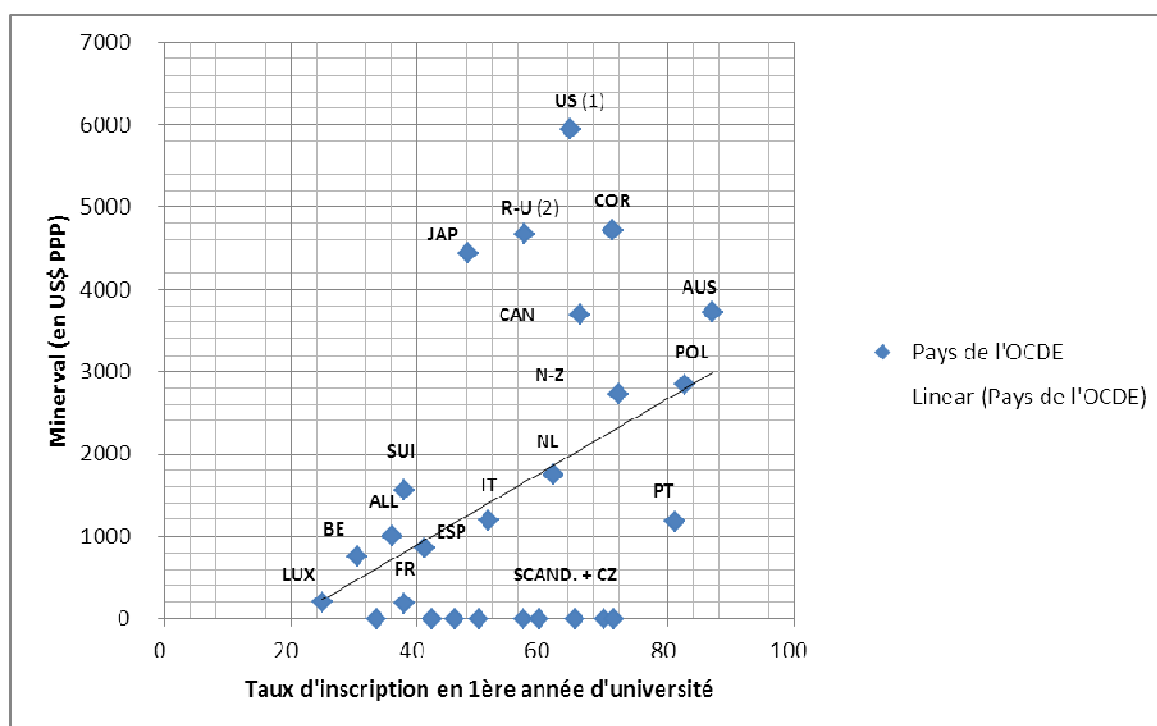
que public (le retour sur investissement des études est positif tant pour l'universitaire que pour l'état et la société dans son ensemble)

- Augmenter le coût des études dissuade les étudiants provenant de milieux défavorisés, d'accéder aux études supérieures et renforce, par-là, les inégalités sociales.

## 1. Minerval et taux de participation

Intuitivement, il semble logique qu'augmenter le prix d'un produit ou d'un service en fasse diminuer l'utilisation. Si l'on considère ledit produit comme ayant une forte externalité positive pour la société – ce qui est le cas de l'enseignement universitaire – il en découle un argument fort pour une intervention financière de l'Etat afin de diminuer les prix. Néanmoins, dans la pratique, le coût d'inscription à l'université semble n'avoir que peu d'effets sur la décision d'entamer des études.

*Graphique n°4 : Coût des études et taux d'inscription en 1<sup>ère</sup> année d'université*



Source: OCDE (Education at a glance, 2010), CESIFO DICE REPORT et studyineurope.eu

Note: le taux d'inscription en 1ère année d'université est le rapport entre le nombre d'inscrit en 1ère année et la classe d'âge correspondante

- (1) Il s'agit du minerval pour les universités publiques américaines. Les universités privés ont un minerval, en moyenne, beaucoup plus élevé
- (2) A partir de la rentrée académique 2012, le coût d'inscription se montera à 9000€ pour une année académique



Le graphique n°4 suggère des taux d'inscription en première année très différents d'un pays à l'autre et sans véritable lien avec le coût des études dans ces pays. Cette réalité contre-intuitive a plusieurs explications :

- a) Si l'éducation était un bien de consommation, la consommation dépendrait du prix. Mais c'est un bien d'investissement, car on envisage des revenus futurs supérieurs, donc la décision de consommer dépend du rendement. L'écart salarial qui augmente entre les travailleurs hautement qualifiés et les travailleurs peu scolarisés devrait continuer d'inciter les jeunes à aller à l'université malgré l'augmentation des coûts. D'après l'OCDE le diplômé universitaire obtient un rendement exceptionnel annuel de 16 % après impôt pour l'investissement qu'il a fait. Détenir un diplôme de l'enseignement universitaire, dans n'importe quel pays du monde, procure un « retour sur investissement » très important et ce, même si le coût des études doit être (partiellement) prise en charge par l'utilisateur. Dès lors, même s'il fallait payer ses études sur fond propre ou via un prêt, la plupart des intéressés continueraient à s'inscrire à l'université.
- b) La qualité change avec le prix. A taux de financement public égal, un accroissement des moyens doit accroître davantage la qualité de l'enseignement et de l'encadrement universitaire. Un service de qualité supérieur peut convaincre un nombre tout aussi important de personnes d'y souscrire que pour un service de qualité inférieur à moindre prix. En particulier les moyens supplémentaires améliorent les taux d'encadrement des élèves et diminuent les taux d'échec qui sont aussi un frein important à l'accès à l'université.
- c) Les pays qui pratiquent un minerval élevé adoptent aussi des mesures d'accompagnement sous forme de bourses plus élevées, d'exonération de minerval et de prêts étudiants à taux réduit. Une étude de l'*Institute for Fiscal Studies* ayant analysé le cas du Royaume-Uni a permis de déterminer plus précisément l'effet d'augmentation du coût d'inscription, de l'introduction du système de prêt et des bourses sur le taux de participation des jeunes à l'université.<sup>1</sup> Le cas britannique est intéressant puisque le minerval a été augmenté à deux reprises, une première fois en 1998 et une deuxième en 2006. Il apparaît qu'une augmentation des frais d'inscription seule a un impact négatif. Mais cette dernière combinée à l'introduction de système de prêt de bourses aux plus défavorisés transforme l'impact négatif en une impulsion positive sur le taux de participation. (voir graphique 6 plus loin).

---

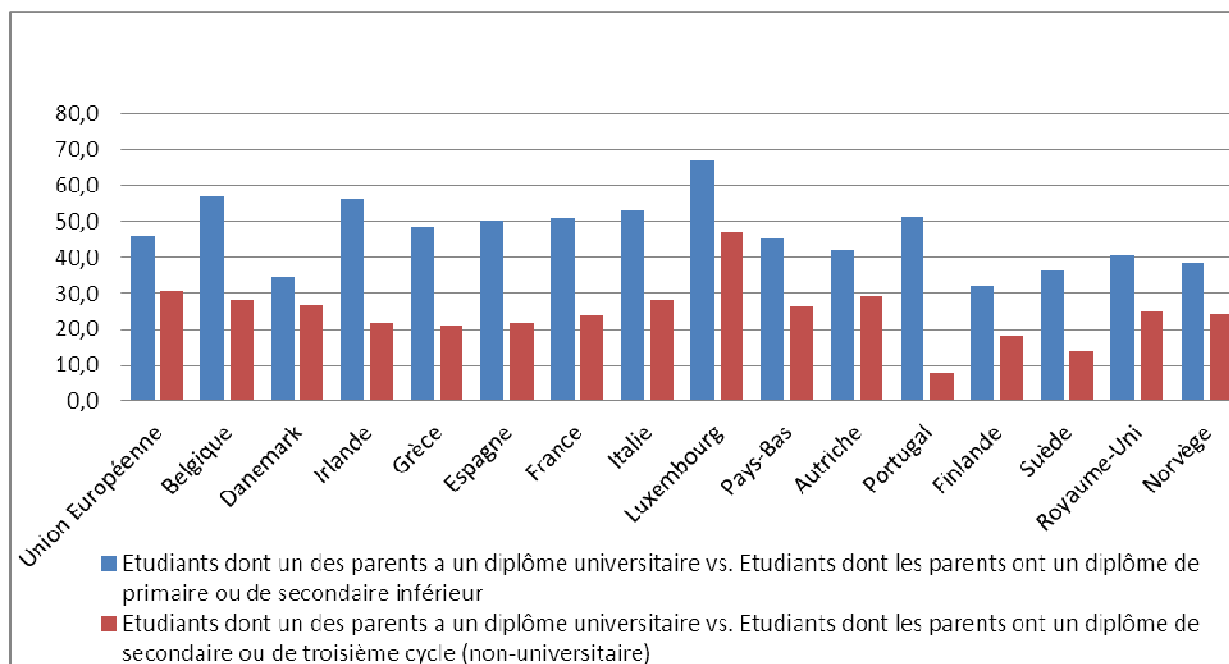
<sup>1</sup> Dearden et al (2011), The impact of tuition fees and support on universities participation in the UK, IFS working paper

## 2. L'université en tant qu'ascenseur social

Une conséquence adverse d'un accroissement des frais de scolarité pourrait être de rendre plus difficile l'accès à l'université aux couches les plus basses de la population. Ceux-ci, même s'ils ont accès à des bourses, pourraient décider de ne pas tenter leur chance à l'université par manque de moyens ou par aversion aux risques, alors qu'ils en auraient tout à fait la capacité. L'université deviendrait alors un vecteur d'inégalité ce qui est le contraire du but recherché.

A nouveau, la réalité empirique ne semble pas donner raison à cette logique intuitive. Comme le présente le graphique suivant, les pays avec des frais d'inscription plus importants ne sont pas nécessairement ceux avec un taux de participation faible des étudiants dont les parents ne sont pas universitaires (exemple : le Royaume-Uni). D'ailleurs, la Belgique s'illustre par des résultats forts discriminatoires à cet égard, étant un des pays pour lesquels avoir un parent universitaire a le plus d'effet sur l'accès à l'université.

*Graphique n°5 : Proportion relative des étudiants dont les parents sont universitaires par rapport aux autres catégories (surreprésentation en %)*



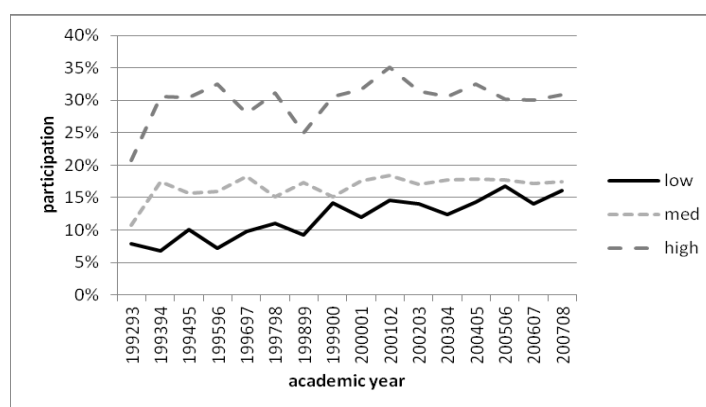
Source : Calculs Itinera sur base des chiffres Eurostat (2005)

Note : Une statistique égale à 0 signifierait qu'il y a proportionnellement (par rapport à leur importance dans la population) autant d'étudiants dont les parents sont universitaires que ceux dont les parents ne le sont pas (diplôme primaire ou secondaire)

Une étude internationale menée par l'Educational Policy Institute (2005) dont un des objectifs était d'évaluer l'équité d'accès à l'université dans 13 pays industrialisés, montre une surreprésentation de diplômés universitaires parmi les pères des étudiants universitaires. Plus inquiétant, c'est le constat d'une surreprésentation encore plus forte en Belgique que dans tous les autres pays. Pour la Belgique francophone le rapport entre le pourcentage des étudiants universitaires (toutes années confondues) ayant un père diplômé de l'université (50%) et le pourcentage des étudiants universitaires dans l'ensemble de la population (15%) est de 3,3 contre un ratio de 2,7 pour l'ensemble de la Belgique et un ratio de 1,5 pour les Pays-Bas (le plus faible du groupe)<sup>2</sup>.

A nouveau, l'exemple britannique est pertinent dans ce cas. L'augmentation, à deux reprises, du minerval (de 0 à 1000£, puis 3000£) n'a pas affecté la participation des étudiants les plus défavorisés.

*Graphique n°6 : Proportion des étudiants dans l'enseignement universitaire au Royaume-Uni en fonction du revenu de leur famille*



Source : Dearden, Fitzsimons & Wyness (2011)

Cette performance britannique s'explique par plusieurs politiques ciblées tels que des bourses aux plus démunis, des prêts remboursables en fonction du revenu (deferred fees), et une exonération des frais d'inscription pour les bas revenus.

En outre, la crainte que l'endettement ne décourage les étudiants défavorisés d'accéder à l'université ne se vérifie pas non plus. Une étude économétrique de Linsenmeier et al (2003) montre en effet que la substitution d'un système de prêt au système de bourse n'a pas eu d'effet

<sup>2</sup> Van Campenhout et al., *La démocratisation de l'enseignement supérieur en Communauté Française de Belgique, état des lieux*, Décembre 2008

statistiquement significatif sur la participation des étudiants pauvres des universités du nord-est des Etats-Unis. Par contre cette substitution a eu un effet significatif sur la participation des minorités (pour qui les perspectives de revenu sont beaucoup plus incertaines).<sup>3</sup>

Enfin, il faut garder à l'esprit que la barrière financière seule est loin d'être le seul obstacle à une plus grande participation des jeunes d'origine modeste au système universitaire. La qualité de l'enseignement secondaire, les obstacles culturels, l'environnement familial, etc. jouent ici également un rôle primordial. En particulier un financement par dotation fixe, indépendante de la population étudiante, comme en Belgique, n'incite pas les universités à accepter plus d'étudiants. Dans un tel contexte, les premières victimes sont souvent les étudiants de milieux défavorisés qui n'ont pas toujours l'ambition ou la confiance pour entreprendre des études universitaires, surtout avec des taux d'échec aussi élevés.

## Les arguments en faveur d'un minerval plus élevé

Nous avons vu ci-avant que les objections classiques à une augmentation des frais d'inscription n'étaient pas nécessairement justifiées. Par ailleurs, d'autres réalités plaident, elles, clairement pour une augmentation du minerval à l'université, avec la possibilité d'une gratuité sélective et d'un paiement différé.

### 1) La concurrence internationale

Depuis maintenant quelques années, il devient de plus en plus courant pour des étudiants de choisir leurs universités en pratiquant des comparaisons au-delà des frontières nationales. Cela met inévitablement nos universités belges en concurrence avec celles d'autres pays. Ce phénomène est encore plus une réalité depuis la mise en œuvre du désormais célèbre processus de Bologne par lequel la structure des études est harmonisée afin, justement, de permettre une plus grande mobilité étudiante à l'intérieur des frontières de l'Union Européenne. Là où nos institutions étaient en concurrence entre elles, la concurrence peut maintenant venir d'universités étrangères, dont le financement est parfois significativement mieux assuré. Le *'level playing field'* qui préexistait pour le « marché des études supérieures » en Belgique devient progressivement obsolète. Un refinancement de nos universités doit donc devenir une priorité sous peine de voir nos meilleurs (via des bourses) et plus riches (par leurs propres moyens) éléments partir à l'étranger. Les deux catégories sont précieuses pour la croissance future de notre pays. La première car elle assure l'innovation et la croissance de demain, la seconde car elle contribue grandement au trésor public.

---

<sup>3</sup> Linsenmeier et al (2003) Financial aid packages and college enrollment decisions, NBER.

## 2) Le phénomène du passager clandestin

En économie, le phénomène du passager clandestin illustre le principe de l'utilisation d'un bien dit public sans y contribuer. Les caractéristiques d'un bien public sont que sa consommation est non-rivale (son utilisation par une personne n'empêche pas celle d'autres) et non-exclusive (il est impossible, ou difficile, une fois produit, d'empêcher sa consommation). En ce sens, l'enseignement universitaire se rapproche fort du bien public. Si ce n'est pour la taille des infrastructures, suivre un cours n'empêche personne d'autre de le suivre. Par ailleurs, sa semi-gratuité imposée (minerval plafonné) et l'extension de celle-ci à l'ensemble des citoyens de l'Union, le rend non-exclusif. Le passager clandestin dans le cas qui nous occupe est l'étudiant européen venant étudier en Belgique et repartant ensuite travailler dans son pays. Il consomme le service proposé sans y contribuer (ou très partiellement via son minerval) puisque les universités sont largement financées par le contribuable belge, c'est-à-dire les travailleurs. Ce phénomène ne poserait pas encore trop de problèmes si le nombre de « passagers clandestins » belges à l'étranger correspondait aux nombres d'étrangers venant étudier chez nous (et que les autres contribuables financent leurs universités dans la même proportion que nous). Le tableau ci-dessous nous démontre néanmoins que les européens sont bien plus nombreux à venir profiter de nos universités quasi-gratuite que les belges ne le font ailleurs dans l'Union Européenne. La Belgique est en fait le pays qui a le plus grand déséquilibre de cette balance des mobilités internationales des étudiants. Il suffit de vérifier la présence d'étudiants français en médecine et sciences vétérinaires chez nous pour s'en convaincre.

Certaines filières étaient jusqu'à plus de 80 % remplies par des étudiants français, qui une fois diplômés, faisaient valoir leur expérience en France. Une situation qui a poussé Marie-Dominique Simonet, la ministre de l'enseignement belge à déposer en février dernier un projet de décret visant à limiter le nombre d'étudiants non-résidents admissibles à une série de cursus dans le paramédical en fixant des quotas. Cette décision a été contestée devant la Cour de Justice sur base du principe selon lequel les ressortissants d'un pays de l'Union doivent pouvoir accéder à l'enseignement dans un autre Etat membre aux mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat. L'année passée la Cour de Justice des Communautés Européennes a déjà condamné l'Autriche pour avoir mis en place un système imposant aux étudiants étrangers qui souhaitaient étudier en Autriche de justifier de la réussite de l'examen d'entrée organisé dans leur pays d'origine, alors que l'accès aux études demeurait libre pour les ressortissants autrichiens.

*Tableau n°3 : Proportion d'étudiants étrangers et différentiel entre étudiants étrangers dans le pays et nationaux étudiants à l'étranger (en %)*

| Table 1 – Profile of students' mobility in various EU Member States <sup>4</sup> |                      |                         |
|--|----------------------|-------------------------|
| Country  | Foreign students (%) | Balance of mobility (%) |
| Belgium  | 6.46                 | -4.69                   |
| Austria  | 8.07                 | -4.42                   |
| United Kingdom   | 4.04                 | -3.56                   |
| Sweden   | 3.57                 | -2.65                   |
| Germany  | 3.01                 | -1.82                   |
| Ireland  | 2.34                 | -1.52                   |
| Check Republic   | 2.66                 | -1.09                   |
| The Netherlands  | 2.03                 | -0.75                   |
| Denmark  | 1.59                 | -0.47                   |
| France   | 1.63                 | -0.39                   |
| Spain  | 0.51                 | 0.29                    |
| Hungary  | 0.91                 | 0.49                    |
| Italy  | 0.62                 | 0.65                    |
| Poland   | 0.04                 | 1.13                    |
| Portugal   | 0.65                 | 1.34                    |
| Finland  | 0.63                 | 1.47                    |
| Greece   | 0.04                 | 3.15                    |
| Slovakia   | 0.36                 | 8.35                    |
| Luxembourg   | 0.00                 | 187.77                  |

Source : Gérard et Vandenberghe (2007), based on Oecd and Unesco figures from 2006 or 2007.

Vu qu'il est contraire aux traités d'appliquer des frais d'inscription discriminatoires aux étudiants européens et qu'il semble compliqué de demander une participation financière des Etats dont les résidents viennent étudier chez nous<sup>4</sup>, ceci plaide pour une augmentation du minerval dans nos universités.

### Augmenter le minerval : comment fait-on ?

Sur base des 77 000 étudiants universitaires en Communauté Française, et en faisant abstraction de la part d'étudiants boursiers, on s'aperçoit rapidement que l'augmentation du minerval devrait être substantielle pour procurer aux universités une augmentation significative de leurs moyens. Une augmentation immédiate et brutale des frais d'inscription n'est clairement pas réaliste en Communauté Française, ni même en Belgique. Par ailleurs, même si les statistiques internationales ne semblent pas montrer d'impact négatif du coût de l'université sur le taux de participation, ni même sur la proportion d'étudiants défavorisés prenant par à l'enseignement universitaire ; il ne

<sup>4</sup> Ceci a cependant été imaginé sous le nom de « taxe Bhagwati » (du nom de son concepteur) qui consiste à redistribuer une partie des taxes d'une personne dans le pays où cette dernière a effectué ses études supérieures.

nous apparaît pas raisonnable d’opter pour un changement de mesures aussi drastique en Belgique. Les expériences en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis ne peuvent pas être simplement appliquées chez nous. Ces deux pays ont une plus grande tradition de bourses, privées ou publiques, ainsi que de payer pour l’enseignement, ce qui est encore largement étranger à notre culture.

### Le choix des « *deferred tuition fees* » ou *minerval reporté*

Pour faciliter l’accès, l’enseignement universitaire doit être gratuit à l’entrée. Le paiement des droits d’inscription doit donc être différé, ce qui exige un système de prêt pour couvrir les frais des études. Quel type de prêt ? Un prêt classique spécifie un montant à rembourser fixe car il est contracté *après* connaissance du revenu et du patrimoine, tandis que le prêt étudiant doit être contracté *avant* de connaître le revenu (le but même du prêt étant de modifier ces perspectives de revenu). Comme pour le financement d’investissements à risque, le remboursement doit être conditionnel à la réalisation effective des revenus. Un prêt contingent aux revenus futurs offre donc une garantie contre l’incapacité de remboursement, contrairement à une dette classique, le remboursement variant avec le revenu. Concrètement, à la sortie de ses études, l’étudiant rembourse une fraction maximum sur la partie de son revenu qui excède un seuil de revenu minimum fixé. Si la personne ayant fini ses études ne trouve pas d’emploi, ou un emploi trop peu rémunéré, la dette n’existe en fait pas. De même, si une personne perd son emploi pour une raison X ou Y, la dette est automatiquement suspendue.

On peut ainsi considérer ce minerval comme dû uniquement à partir d’un certain niveau de revenu annuel. Ce dernier point permettrait de dissoudre les craintes de surendettement des jeunes au début de leur vie actives, davantage confronté au risque de chômage et devant souvent également faire face à d’autres emprunts. Cette dette n’existerait donc pas – et aucun intérêt ne serait bien entendu redevable – si le jeune en question ne trouve pas d’emploi ou ne dispose pas d’un revenu suffisant. *Last but not least*, on pourrait également imaginer un système de *progressive deferred tuition fees* ou *minerval reporté progressif*, qui, tout comme le principe de la progressivité de l’impôt, serait plus important pour ceux dont le revenu le permet. Cette dernière proposition devrait néanmoins rester dans les limites du raisonnable pour respecter l’application du principe utilisateur-payeur et non une sorte d’impôt déguisé.

Ce système de prêt étudiants, contingent au revenu, diffère fondamentalement d’un impôt sur le revenu. Primo, le remboursement est concentré sur les utilisateurs bénéficiaires de l’enseignement supérieur. En Belgique, seule une minorité de la population des 25-64 ans est universitaire et gagne significativement plus qu’un diplômé de l’enseignement secondaire supérieur. A ce sujet il faut faire la distinction avec l’enseignement obligatoire où la participation de tous justifie la gratuité et le financement intégral par l’impôt. Secundo, le remboursement est limité dans le temps. Tertio, le

remboursement est nominatif et donc indépendant de la décision de s'expatrier. Ce dernier point est important étant donné la mobilité accrue des plus qualifiés, autant au sein de l'Europe que hors Europe.

### **Rehaussement significatif du nombre de bourses et du montant des bourses**

Bien évidemment, ce système combiné à une augmentation significative du minerval doit être accompagné des systèmes de bourses pour favoriser la mixité sociale en (re)faisant de l'université un véritable ascenseur social. L'idée est qu'une partie du financement obtenu via l'augmentation du minerval (différé) est réalloué aux étudiants les plus démunis. D'une certaine manière, plutôt que de proposer un système avec le même prix pour tous, on établit une forme de discrimination par les prix où les plus riches paient pour les plus pauvres.

Par ailleurs, La réforme du minerval doit aussi s'accompagner des garanties de maintien du financement direct des universités par la Communauté Française (ou Flamande de l'autre côté de la frontière linguistique). Le minerval ne doit pas remplacer le financement public mais doit s'y ajouter.

### **Le mot de la fin...**

Somme toute, ce système fait payer (partiellement) notre système universitaire par ceux qui en ont (le plus) bénéficié. Enfin, il offre une alternative pour accroître les moyens des institutions qui assurent l'innovation et la croissance de la Belgique de demain. Il ne faut plus traîner.

***Laurent Hanseeuw & Jean Hindriks, Itinera Institute***



## Bibliographie

OCDE (2011), Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE

Education at a Glance 2010: OECD Indicators

Dearden et al (2011), *The impact of tuition fees and support on universities participation in the UK*, IFS Working Paper

Gérard M. et Vandenberghe V., « *Financement de l'enseignement supérieur et mobilité du capital humain en Europe* » in F. Docquier et F. Thys-Clément, eds., *Education et Force de Travail, Rapport de la Commission 1 au 17<sup>ème</sup> Congrès des Economistes belges de langue française*, 2007.

Gérard Marcel, "Financing Bologna Students' Mobility", *Taxation Papers 26*, European Commission, DG Taxud, 2010

Linsenmeier et al (2003), *Financial aid packages and college enrollment decisions*, NBER Working Paper

Van Campenhoudt et al (2008), *La démocratisation de l'enseignement supérieur en Communauté Française de Belgique : état des lieux*, Les cahiers de recherche en éducation et formation

Vermandele et al (2010), *Profil des étudiants entamant des études universitaires et analyse des choix d'études*, Les cahiers de recherche en éducation et formation

### Statistiques :

Communauté Française de Belgique (ETNIC)

Banque de données du Conseil des Recteurs

OCDE

CERPE

EUROSTAT

## ANNEXES : Inégalités d'accès et réussite dans l'enseignement supérieur

**Tableau 7 : Evolution du taux de réussite en première année à l'UCL entre 1986 et 1999 en fonction du plus haut diplôme de la mère de l'étudiant (adapté de De Meulemeester, 2001)**

|  | Taux de réussite |       |       |
|--|------------------|-------|-------|
|  | 1986             | 1996  | 1999  |
| Mère diplômée du primaire                    | 38,7%            | 27,8% | 18,8% |
| Mère diplômée du secondaire supérieur        | 38,1%            | 37,3% | 32,3% |
| Mère diplômée du supérieur non universitaire | 45,8%            | 48,9% | 48%   |
| Mère diplômée de l'université                | 53,9%            | 65%   | 60,5% |

Source : Van Campenhoudt et al (2008) sur base de De Meulemeester (2001)

**Tableau 8 : Evolution du taux de réussite en première année à l'UCL entre 1967 et 1999 en fonction du milieu social du jeune (adapté de De Meulemeester, 2001)**

|                       | Taux de réussite |       |       |       |
|-----------------------|------------------|-------|-------|-------|
|                       | 1967             | 1986  | 1996  | 1999  |
| Milieu social modeste | 61,9%            | 35,6% | 31,3% | 31,8% |
| Milieu social moyen   | 61,1%            | 42,1% | 44,1% | 42,3% |
| Milieu social élevé   | 60,8%            | 49,0% | 57,9% | 54,7% |

Source : Van Campenhoudt et al (2008) sur base de De Meulemeester (2001)

**TABEAU 1 :** Répartition des populations étudiantes selon le niveau de revenus des parents

|                    | Universitaires | Hautes Ecoles | Total |
|--------------------|----------------|---------------|-------|
| - 70.000           | 19,0%          | 31,3%         | 26,1% |
| > 70.000 – 130.000 | 47,3%          | 44,7%         | 45,8% |
| + 130.000          | 33,8%          | 24,0%         | 28,1% |
| <b>TOTAL</b>       | 100%           | 100%          | 100%  |

Source : UCL & MOC (2002) sur base de l'enquête CIUF (1999)

**TABEAU 2 :** Evolution en % de la représentation des différents milieux des étudiants de première génération sur la base de la profession du père 6

|                 | 1967 | 1986 | 1996 | 1999 |
|-----------------|------|------|------|------|
| Origine modeste | 21,8 | 20,4 | 17,0 | 17,6 |
| Origine moyenne | 42,2 | 36,2 | 37,2 | 34,2 |
| Origine élevée  | 31,6 | 39,8 | 40,9 | 41,2 |
| <b>TOTAL</b>    | 100% | 100% | 100% | 100% |

Source : UCL & MOC (2002) sur base de De Meulemeester (2001)

**TABEAU 3 :** Rapport entre la proportion d'hommes appartenant au milieu modeste dans la population active belge et celle des étudiants concernés

|                 | 1967       | 1986       | 1996       | 1999     |
|-----------------|------------|------------|------------|----------|
| Origine modeste | 2,3 pour 1 | 1,8 pour 1 | 2,1 pour 1 | 2 pour 1 |

Source : UCL & MOC (2002) sur base de De Meulemeester (2001)